22 AOUT 2005
A8803

71BIS4

SATELEC
Société par actions simplifiée au capital de 2 400 000 euros
Siège social : 2 avenue du Général de Gaulle, 91170 VIRY-CHATILLON
971 201 546 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 AOUT 2005

L'an deux mille cinq
Le 4 août
A 14 h

Les membres du conseil d'administration de la société SATELEC se sont réunis 2 avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY-CHATILLON, sur convocation du président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Pierre DECARD,
- La société FAYAT, représentée par Monsieur Clément FAYAT,
- Monsieur Jean MAGNAVAL.

Le conseil d'administration, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean MAGNAVAL, en sa qualité de président de la société, préside la séance.

Monsieur Olivier LESUR remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le conseil d'administration adopte ce procès-verbal.

Le président rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un administrateur

DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président expose au Conseil que Monsieur Claude de Gelas lui a remis sa démission de son poste d'Administrateur. Il propose au Conseil d'accepter cette démission et compte tenu du fait que quatre administrateurs restent en poste, il propose de ne pas remplacer l'administrateur démissionnaire.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la démission de Monsieur Claude de Gelas et décide de ne pas le remplacer.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

COPIE CERTIFIÉE CONFORME